

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit décembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 8 décembre 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Mireille LEOTY ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

Etait excusée :

Stéphanie SERIEIX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-12-15 / 7	Subventions
-----------------------	--------------------

Madame le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal,
 Sur proposition de Madame le Maire,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2023
Association à caractère sportif	1 550,00 €
Association sportive du collège Notre Dame	550,00 €
Skid's Club Mauriac	1 000,00 €
Association à caractère culturel	2 600,00 €
Le Grenier aux Trolls	200,00 €
Association des Cadets de la Gendarmerie du Cantal	400,00 €
RBAFM	2 000,00 €
Total Général	4 150,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 015-211501200-20231215-DELB20231215_7-DE



DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2023	Observations
Association à caractère culturel	500,00 €	
Ecole de Musique du Haut Cantal	500,00 €	Concert du Nouvel An
Total Général	500,00 €	

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 015-211501200-20231215-DELB20231215_7-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1